



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Marc DEBARBAT
Président de la Ligue du Football Amateur

Messieurs les Présidents de Ligue,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de
District,

Paris, le 12 août 2020

Madame la Présidente, Monsieur Le Président,

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les conditions de reprise des compétitions du secteur amateur, et notamment sur l'utilisation des tests, l'organisation des rencontres et les règles à appliquer en cas de difficulté.

Le Conseil de défense s'est réuni hier, et les derniers arbitrages concernant quelques points sensibles relatifs au sport amateur (utilisation des vestiaires, accueil de spectateurs hors tribunes assises) devraient être diffusés dans la journée. Le protocole applicable au football professionnel, élaboré notamment par la direction médicale de la FFF, a par ailleurs été approuvé en début de semaine par les autorités sanitaires, et même s'il n'est bien entendu pas duplicable au football amateur, il nous donne des indications précieuses sur la philosophie des règles à appliquer.

Au regard de ces derniers éléments disponibles, nous vous transmettrons avant la fin de la semaine une circulaire complète sur l'ensemble des sujets liés à la reprise d'activité.

Dans l'attente, et même si la FFF a œuvré pour obtenir des aménagements significatifs des règles en vigueur, les consignes du mois de juillet demeurent pleinement applicables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la Ligue du Football Amateur
Marc DEBARBAT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62